

des pays en voie de croissance. Et je suis sûr que si toutes les nations industrialisées, agissant de concert, renonçaient à leur protection tarifaire dans le cas de la marchandise provenant des pays en voie de développement, nos manufacturiers n'auraient guère de difficulté à s'adapter au changement. La grande difficulté pour la plupart de ces pays vient du fait que leurs industries, en général, ne sont pas assez bien organisées pour trouver de véritables débouchés parmi nos économies si hautement concurrentielles.

Je ne me sens pas attiré vers les projets qu'on ébauche de temps à autre en Europe en faveur de préférences tarifaires qui seraient accordées aux nations en voie de développement, préférences limitées et restreintes par des contingents d'importation et par des régimes de permis que négocieraient certaines puissances métropolitaines avec ces pays grandissants qu'ils considèrent assujettis à leurs "sphères d'influence", pour employer un terme politique, alors qu'il s'agit essentiellement ici d'une question commerciale et non politique. Si nous, qui comptons au nombre des pays industrialisés, devons donner des préférences tarifaires à un monde en pleine expansion, je ne vois pas quel mérite il y aurait à poser toutes sortes de conditions avant de les accorder. Il en résulterait probablement une suite d'arrangements de faveur de plus en plus archaïques entre les puissances métropolitaines et leurs anciens territoires coloniaux. C'est donc avec grand intérêt que j'ai entendu le président Johnson annoncer à la réunion de Punta del Este que les États-Unis sont maintenant prêts à collaborer avec les autres pays industrialisés pour chercher à dresser un régime de préférence tarifaire auquel souscriront tous les pays industrialisés et dont bénéficieront tous les pays en voie de développement.

J'en conclus que les États-Unis se sont prononcés contre un accord tarifaire de faveur entre l'Amérique latine et leur propre pays et qu'ils se joignent maintenant à la Grande-Bretagne pour faire opposition à la création de régimes de préférence tarifaire plus étroits et uniquement bilatéraux par les grandes puissances métropolitaines. Si nous devons avoir des tarifs de préférence qui avantageront les pays en voie de développement, il est évident que le seul moyen intelligent de procéder est de faire reposer ces tarifs sur une base multilatérale. Je suis enclin à prédire qu'au Canada, d'ici quelques années, sinon plus tôt, nous devons prévoir en détail comment ce nouveau régime de préférence tarifaire favorable aux pays en question pourra être enté sur notre tarif douanier. Je peux prédire également qu'en nous occupant davantage de la grande question d'aider les pays en voie de développement à devenir solvables, il faudra faire beaucoup plus d'efforts afin de concevoir des accords relatifs au commerce des denrées de base. Je suis convaincu que des accords tendant à stabiliser les prix du sucre et du cacao feront beaucoup plus - purement du point de vue financier - pour venir en aide à un monde sous-développé que n'importe quel régime de préférence tarifaire.

J'ai mentionné tantôt le problème du commerce entre l'Orient et les pays occidentaux. Ce problème va continuer à tenir un rôle important dans la politique commerciale. En tant que Canadiens, nous avons acquis une certaine connaissance de ce commerce Est-Ouest, dont l'importance grandit d'année en année. La Chine territoriale, l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est dont les gouvernements font le commerce d'État à État jouent un rôle de plus en plus significatif au sein du commerce mondial. Ce sont là certes des clients qui comptent pour le Canada.